Fonds d'obligations canadiennes de base plus Franklin de l'Équitable

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada – aperçu des fonds distincts indispensables sélects — 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	août 2022	Catégorie d'actif :	Revenu fixe canadien
Valeur totale :	70 923 874 $	Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,94 %
Valeur unitaire de l'actif net :	11,01 $	Géré par :	Société de placements Franklin Templeton
Nombre d'unités en circulation :	6 442 778	Taux de rotation du portefeuille :	8,50 %
		Placement minimal :	50,00 $

Disponibilité du produit : Catégorie placement

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif du fonds distinct est d'investir dans des unités du Fonds d'obligations canadiennes de base plus Franklin ou dans un fonds dans l'ensemble similaire.

L'objectif du fonds sous-jacent est d'obtenir un revenu courant élevé et une certaine appréciation du capital à long terme en investissant surtout dans des obligations, des débentures et des billets à court terme des gouvernements fédéral et provinciaux et de sociétés du Canada.

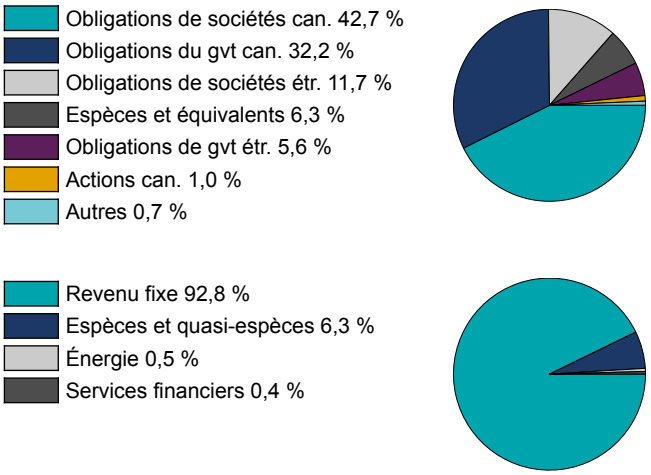
Dix principaux placements

1. United States Treasury Note/Bond 4,00 % 15-nov-2035
2. Province de l'Ontario 2,90 % 02-déc-2046
3. Province de l'Ontario 2,65 % 02-déc-2050
4. Fiducie du Canada pour l'habitation no.1 3,10 % 15-jun-2028
5. PSP Capital Inc 4,25 % 01-déc-2055
6. Trésor des États-Unis 4,75 % 15-aoû-2055
7. Fiducie du Canada pour l'habitation no.1 1,75 % 15-jun-2030
8. Gouvernement du Canada 2,75 % 01-déc-2055
9. Province de l'Alberta 3,10 % 01-jun-2050
10. Fiducie du Canada pour l'habitation 2,85 % 15-déc-2030

Nombre total de placements : 625 titres

Les dix principaux placements représentent 14,46 % du fonds.

Répartition des placements (au 31 décembre 2025)



Quel est le degré de risque?

La valeur de votre placement peut diminuer.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Principaux risques liés aux placements : risque lié au crédit, risque lié aux taux d'intérêt, risque lié aux fonds sous-jacents

Nota : D'autres risques peuvent s'appliquer. Pour obtenir une description complète des risques liés aux placements, veuillez consulter le document Contrat et notice explicative.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties susceptibles de protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance lié à la catégorie Placement. Le cas échéant, des frais supplémentaires sont imputés au contrat pour la catégorie Succession et la catégorie Protection. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document Contrat et notice explicative.

Quel a été le rendement du fonds?

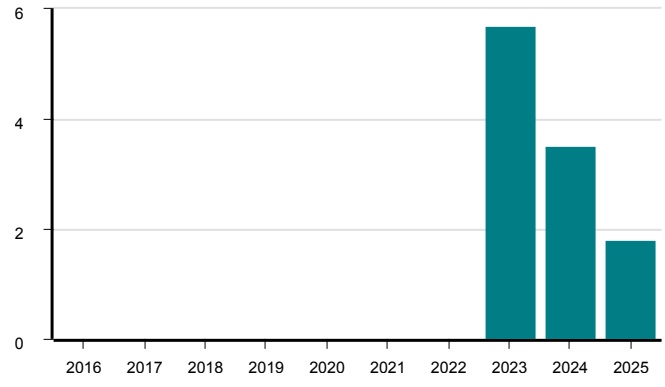
Cette section présente le rendement du fonds depuis sa création pour les titulaires de contrat ayant choisi la catégorie Placement, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 $ dans le fonds depuis sa création, détient aujourd'hui 1 100,83 $. Ce montant correspond à une moyenne de 2,92 % par année.

Rendements annuels



Fonds d’obligations canadiennes de base plus Franklin de l’Équitable

Équitable

L’Équitable, compagnie d’assurance vie du Canada – aperçu des fonds distincts indispensables sélects 31 décembre 2025

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un fonds à revenu fixe et une exposition aux titres canadiens et étrangers qui cherchent à obtenir un revenu d’intérêt ainsi que certains gains en capital
- sont en mesure d’accepter un niveau de risque faible
- prévoient détenir leur placement à moyen terme

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du fonds.

Option de frais d’acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Sans frais d’acquisition	Tout rachat est effectué sans frais.	• Lorsque vous investissez dans le fonds, il n'y a pas de frais initiaux, l'Équitable ne verse aucune commission d'acquisition à votre conseillère ou votre conseiller.
Sans frais d’acquisition CB	Tout rachat est effectué sans frais.	• Lorsque vous achetez les unités d’un fonds, il n'y a pas de frais à l’acquisition. L’Assurance vie Équitable verse une commission initiale à votre conseillère ou votre conseiller allant jusqu’à 5,6 %. Votre conseiller pourrait avoir à rembourser une partie ou la totalité de la commission initiale lorsque vous retirez des unités du fonds.

Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, en plus du coût de l'assurance lié à la catégorie Placement. Vous ne payez pas ces frais directement; cependant, ils auront pour effet de réduire le rendement de votre placement. Des frais supplémentaires s'appliqueront à la catégorie Succession et la catégorie Protection qui sont payés à même le contrat chaque mois ce qui mène à un taux de rendement net légèrement inférieur. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Commission de suivi

L’Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission de suivi allant jusqu’à 1,00 % tant que vous possédez des unités de fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseillère ou conseiller vous fournit. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement.

	Garanties		Frais de gestion	Frais d'assurance	RFG	Frais de la garantie
	Échéance	Décès				
Catégorie Placement	75 %	75 %	1,73 %	0,08 %	1,94 %	-

Autres frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des unités que vous vendez ou substituez dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant leur achat.
Retraits imprévus	Des frais de 25 $ pourront être imputés conformément aux règles administratives en vigueur.
Substitutions	Des frais de 25 $ pourraient être imputés pour toute substitution en surnombre de quatre au cours d'une année.

Et si je change d'idée?

- Vous pouvez changer d'idée concernant la souscription de votre contrat ou toute directive donnée, et ce, dans les deux (2) jours ouvrables suivant la première des dates suivantes : la date à laquelle vous recevez l’avis d’exécution ou cinq (5) jours ouvrables suivant sa mise à la poste.
- Vous devez aviser l'Équitable par écrit de votre intention d’annuler le contrat soit par courriel, soit par télécopieur ou au moyen d'une lettre.
- Vous récupérerez le moindre des montants suivants : soit le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a diminué.
- Vous récupérerez également tous frais d’acquisition ou autres frais que vous aurez payés.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l’information dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la notice explicative.

L’Équitable
One Westmount Road North
Waterloo (Ontario) N2J 4C7
Sans frais : 1 800 668-4095
Courriel : epargneretraite@equitable.ca
Site Web : www.equitable.ca/fr